# PROGRAMME

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 par M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1960 :

*Président :* M. M. Lejeune, professeur à la Sorbonne, directeur d'études à l'École des hautes études, directeur de la Fondation Deutsch de la Meurthe à la Cité universitaire.

*Vice-président :* M. P. Wuilleumier, professeur à la Sorbonne.

*Administrateur de la Société et directeur de la Revue :* J. Marouzeau, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne.

*Secrétaire :* M. L. Nougaret, professeur au lycée Janson-de-Sailly, assistant à la Sorbonne.

*Trésorière :* Mme S. Nougaret.

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres Suisses romands ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, les membres Alsaciens en 1946 un *Groupe strasbourgeois*. La Société tient des séances communes avec l'*Association des Études grecques*, et a organisé fréquemment des *excursions-congrès* destinées particulièrement à établir le contact avec les latinistes de province et de l'étranger. Enfin elle est membre de la *Fédération internationale des Associations d'études classiques* organisée sous le patronage de l'UNESCO.

Les **séances** de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur le progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disci-

plines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures.

La **Revue des Études latines,** organe de la Société, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Mémoires*, *Notes et communications*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin* d'information consacré alternativement à diverses disciplines et un *Bulletin critique* où sont recensés les ouvrages d'intérêt général récemment parus.

Une **Collection d'études latines,** dont trente-six volumes ont été publiés à ce jour, est réservée aux travaux dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 17 nouveaux francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année (supplément de 3 francs pour l'étranger). Il est demandé aux membres qui font parvenir leur cotisation par l'intermédiaire d'un établissement bancaire de vouloir bien tenir compte à la Société des frais de transfert ou de recouvrement.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la *Revue*.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la *Revue*, *270, boulevard Raspail*, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris no 550-54, ou chèque en banque) à :

Mme S. Nougaret, trésorière, *174, avenue de Clichy*, Paris, XVIIe,

L'**abonnement** à la *Revue* pour les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., est fixé au prix de 24 nouveaux francs pour la France, 26 pour l'étranger. Les demandes d'abonnement et commandes de publications doivent être adressées à l'éditeur dépositaire :

Société des Belles-Lettres, *95, boulevard Raspail*, Paris, VIe.

# LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## Anciens présidents

## Membres perpétuels

## Membres inscrits au 1er janvier 1960[1]

1. La présente liste ne comprend que les membres à jour de leurs cotisations. Ont dû en être exclus ceux qui, après un retard de plusieurs années, n'ont pas répondu aux rappels qui leur ont été adressés.

— Il est instamment recommandé à tous les membres de vérifier le libellé les concernant et de signaler les modifications qui devraient éventuellement y être apportées, pour que leur soit assuré régulièrement le service de la Revue.